

Montréal, le 16 janvier 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives au temps froid
Dossier de la Régie : R-4203-2022**

Maître Cardinal,

Les 24 août 2022, dans le cadre du dossier mentionné en objet, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur), dépose auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) les textes des normes EOP-011-2, IRO-010-4 et TOP-003-5 ainsi que de leur annexe Québec (pièces [B-0021](#)¹, [B-0010](#) et [B-0012](#)) en vue de l'adoption des normes de fiabilité.

La Régie note certains éléments du texte des normes dans leurs versions française et anglaise ainsi que de l'annexe Québec de la norme IRO-010-4 dans sa version anglaise, qui nécessitent une nouvelle validation de la part du Coordonnateur.

La Régie transmet donc au Coordonnateur, avec la présente, les textes des normes ainsi que l'annexe Québec visée où ces éléments sont surlignés en jaune.

Vous nous obligeriez en nous transmettant, **au plus tard le 23 janvier 2023 à 12 h**, le texte révisé des normes et de l'annexe Québec visée.

Veuillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl
p. j.

¹ Le fichier des normes en version française a été révisé le 12 décembre 2022.